

Paris, le 14 décembre 2021

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris

N/R : SC/NA 46 21/22

Objet : préavis de grève à compter du 03 janvier 2022 jusqu'au 28 janvier 2022 inclus.

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le SE-UNSA dépose un préavis de grève pour la période du 03 janvier 2022 jusqu'au 28 janvier 2022 inclus. Ce préavis couvre l'ensemble des personnels, agents du ministère de l'Éducation nationale, titulaires et contractuels concernant le premier et le second degré.

Ce préavis permet à l'ensemble des personnels précités de participer à toute action nationale et locale pour exiger :

- Que des mesures soient prises pour rendre gérables et tenables l'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels au regard du contexte épidémique.
- Que des mesures soient prises pour préserver le cadre de travail des personnels, en particulier des directrices et directeurs d'école
- Que des mesures soient prises pour répondre aux besoins réels de notre système éducatif sur l'ensemble du territoire national en temps de crise sanitaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général

Copie à :

- M. Vincent SOETEMONT, Directeur général des ressources humaines
- M. Edouard GEFFRAY, Directeur général de l'enseignement scolaire
- Mme Isabelle BOURHIS, Conseillère sociale